

Règlement de la course *Les Foulées Nonaisiennes* du 26 juin 2022

Organisation :

Jogging Détente Nonaisienne

Mairie, 35430 La Ville es Nonais

Lieu Départ/Arrivée :

Stade municipal, rue de Vigneux à La Ville es Nonais

Heure départ : 09h30.

Parcours :

11 kms sur routes, chemins et sentiers côtiers.

Kms marqués.

Catégories autorisées :

- Cadets garçons et filles né(e)s en 2005-2006
- Juniors garçons et filles né(e)s en 2003-2004
- Espoirs/Seniors hommes et femmes (1988-2002)
- Masters hommes et femmes (1987 et avant)

Inscriptions :

- **Par Internet** sur le site : www.nextrun.fr

Coût d'inscription au choix (sans lot): 5 euros (10 euro sur place), 10 euros en duo (12 euros sur place).

- **Par correspondance**, bulletin d'inscription à renvoyer à :

FELIN Maxime, 2 La Villée 22490 Plouër sur Rance

Avant le 25 juin 2022, accompagné du règlement par chèque (selon choix d'inscription), à l'ordre des ***Foulées Nonaisiennes***.

- **Sur place** jusqu'à 09h00.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Retrait des dossards :

Le jour de la compétition à partir 08h00

Licenciés FFA sur présentation de la licence

Autres licenciés, et non-licenciés : fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an.

Ressortissants étrangers hors EU : fourniture photocopie de la carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.

Ravitaillements :

3 ravitaillements sont prévus sur le parcours.

Protection de l'environnement :

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et déchets jusqu'au ravitaillement suivant où ces derniers peuvent être déposés.

Accompagnateurs :

Non autorisés.

Classements :

Scratch affiché à l'arrivée et disponible sur le site : www.nextrun.fr

Récompenses :

3 premières et premiers : coupe + lot

1^{er} de chaque catégorie : coupe

Assurance :

Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Annulation course :

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Utilisation d'image et coordonnées :

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, en se présentant le jour même au retrait des dossards.

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus exprès de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.